

Séance du 11 mai 2013

Monsieur le Président D. GILKINET ouvre la séance à 10h00.

Présents :

M. D. GILKINET	Bourgmestre-Président
M. P. GOFFIN, Mme Y. PETRE-VANNERUM et Mme M. MONVILLE	Echevins
M. A. ANDRE	Président du C.P.A.S.
M. P. BEAUPAIN, Mme M. LAFFINEUR, M. J. DUPONT, M. G. DEPIERREUX, Mme J. DEWEZ, Mlle C. GILLEMAN, M. S. BEAUVOIS et M. D. LAMBOTTE	Conseillers
M. S. PONCIN	Secrétaire communal f.f.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Intercommunales, associations, sociétés et autres Représentants et délégués communaux - Désignations

1.1 Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève - Commission Tourisme - Modification

1.2 Foyer Malmédien - Assemblée générale - Conseil d'administration - Désignation

Monsieur Gaëtan DEPIERREUX est tiré au sort et est désigné pour voter en premier lieu.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 25 avril 2013

Point n° 7 « Service des travaux - Marché de services - Mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision »

Monsieur le Conseiller Samuel BEAUVOIS souhaite ajouter le paragraphe suivant :

« Entendu Monsieur le Conseiller Samuel BEAUVOIS demander qu'il soit proposé aux employés et ouvriers communaux qui remplissent les conditions et que cela intéresse de suivre la formation de coordinateur en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles. »

Procédant au vote par appel nominal,
A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De procéder à la modification du P.V telle que proposée par Monsieur le Conseiller Samuel BEAUVOIS.

Point n°8 « Production et distribution de l'eau : Raccordement du hameau d'Andrimont au réseau public de distribution d'eau - Approbation - Décision »

Monsieur le Conseiller José DUPONT demande qu'il soit apporté des corrections d'erreurs matérielles à cette délibération ;

Procédant au vote par appel nominal,
A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De procéder aux corrections du P.V telles que proposées par Monsieur le Conseiller José DUPONT.

SEANCE PUBLIQUE

1. Intercommunales, associations, sociétés et autres Représentants et délégués communaux - Désignations

1.1 Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève - Commission Tourisme - Modification

Monsieur le Président D. GILKINET procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article L1122-34 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier en date du 30 octobre 2012 introduit par l'A.S.B.L. GREOA ;

Vu que la désignation doit respecter la règle de proportion entre majorité et minorité ;

Vu le courrier électronique du 18 avril 2013 de Monsieur LILLEN ;

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote par appel nominal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De désigner les représentants suivants :

Organe	Représentant	Liste
Commission (mandataire) Tourisme	Marie MONVILLE	V.E.

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- A l'association concernée, pour notification.
- Aux représentants concernés, pour notification.
- Au service du Secrétariat communal, pour suite voulue.

1. Intercommunales, associations, sociétés et autres Représentants et délégués communaux - Désignations

1.2 Foyer Malmédien - Assemblée générale - Conseil d'administration - Désignation

Monsieur le Président D. GILKINET procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article L1122-34 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier électronique du 24 avril 2013 de Madame Marie MONVILLE ;

Vu que la désignation doit respecter la règle de proportion entre majorité et minorité ;

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote par appel nominal,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De désigner les représentants suivants :

Organe	Représentant	Liste
Assemblée générale	Albert ANDRE	V.E.
	YVONNE PETRE-VANNERUM	V.E.
	Marylène LAFFINEUR	V.E.
	Gaëtan DEPIERREUX	S.D.

	Samuel BEAUVOIS	S.D.
Conseil d'administration	Marie MONVILLE	V.E.

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- A l'association concernée, pour notification.
- Aux représentants concernés, pour notification.
- Au service du Secrétariat communal, pour suite voulue.

Le Président Monsieur D. GILKINET cède la parole aux Membres du Conseil désirant poser des questions.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, Monsieur le Président D. GILKINET lève la séance à 10h20.

Le Secrétaire f.f,
(s) S. PONCIN

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,
(s) D. GILKINET

Le Secrétaire f.f,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

S. PONCIN

Sceau

D. GILKINET